

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. MAGLICA) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - Mme TCHURUKDICHIAN (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

**Programme de rénovation urbaine des Grésilles, de la Fontaine d'Ouche et de Via Romana -
Convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise - Avenant n°5 - Approbation**

Madame Popard au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Dijon a impulsé en 2003 un véritable plan Marshall en faveur de quatre quartiers, Les Grésilles à Dijon, Le Mail à Chenôve, Le Centre Ville à Quetigny et Le Bief du Moulin à Longvic. Ce projet a été formalisé le 12 mai 2005 par la signature d'une première convention d'agglomération représentant un investissement total de 181 millions d'euros.

En mai 2007, les quartiers du Belvédère à Talant et de la Fontaine d'Ouche à Dijon ont été intégrés à cette dynamique d'agglomération dont le volume des investissements est ainsi passé à 294 millions d'euros. Dans ce nouveau cadre, 42 000 habitants étaient concernés, soit 17 % de la population de l'agglomération.

En février 2011, pour prendre en compte l'arrivée programmée du tramway dans les quartiers du Mail, des Grésilles et du Centre Ville à Quetigny, un avenant n°3 à la convention d'agglomération a été signé et a porté l'investissement à 322 millions €.

En octobre 2013, l'avenant n°4 a permis d'apporter des compléments d'opérations à trois des six projets de rénovation urbaine, Le Mail à Chenôve, Les Grésilles à Dijon et Le Bief du Moulin à Longvic en portant l'investissement global à hauteur de 376 millions €.

Au 31 décembre 2013, on peut dresser un bilan très positif de ces engagements constants depuis la signature en 2005. Sur 257 opérations, 219 ont été livrés et 24 sont en cours de réalisation, soit un engagement à hauteur de 93 %. Tous ces projets sont donc devenus réalité et ont changé profondément les quartiers grâce à l'implantation de commerces et des services diversifiés, à la création d'espaces publics et de logements de qualité en privilégiant une mixité des statuts d'occupation : logements locatifs libre et à loyer modéré, accession libre et abordable.

La collectivité s'est engagée en faveur de l'insertion. Ainsi, grâce à l'application des clauses d'insertion dans les marchés passés 215 848 heures d'insertion ont été réalisées fin 2013, contre 117 800 heures initialement prévues. Depuis 2004, 470 personnes ont ainsi travaillé sur les opérations ANRU et 46 % d'entre elles sont issues des quartiers de la politique de la ville. 96 personnes ont signé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois.

Le présent rapport vise à parachever le processus lancé en 2005 en approuvant l'avenant n°5, dit avenant de sortie, validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU du 7 juillet 2014. Il permet l'intégration d'un nouveau quartier au sein de ce programme, le quartier Via Romana, la définition des dates de clôture ainsi que des ajustements sur certains projets, notamment sur Le Mail à Chenôve et à La Fontaine d'Ouche à Dijon. Il augmente le montant total d'investissement à hauteur de 383 millions €.

Le quartier Via Romana concentre actuellement, au sein d'un bâti de faible qualité et dont la composition des cellules est devenu obsolète, une population très vulnérable. Ainsi, 78 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. De plus, ce quartier concentre également un grand nombre d'incivilités, et de délits au regard de sa taille. Malgré les interventions récurrentes des forces de l'ordre les crimes et délits ont augmenté de 40% ces trois dernières années d'après les chiffres de l'observatoire de la Police. Le classement du quartier au titre de l'article 6 de la loi Borloo est intervenu en décembre 2013, permettant son intégration au sein de la convention d'agglomération de rénovation urbaine.

Pourtant, la localisation de ce quartier présente de réels atouts avec un foncier permettant une réelle recomposition urbaine, une proximité avec la zone économique et commerciale de la Toison d'Or, des transports en commun à haute fréquence ainsi que de services disponibles à proximité immédiate : écoles, collège, centre social, équipements sportifs...

Cette opération répond donc à un double enjeu. Un enjeu urbain visant à restructurer lourdement le secteur concerné, et un enjeu patrimonial visant à renouveler le parc de logements concerné. Le projet prévoit une recomposition d'ensemble du quartier :

- l'aménagement des espaces extérieurs et de la trame viaire
- la démolition des deux bâtiments de la Cité d'Urgence, 136 logements ;
- la reconstruction sur site d'environ 200 logements, dont 60 logements à loyer modéré en reconstitution sur site ainsi que des logements en accession abordable et en accession libre ;
- la reconstitution de 76 logements à loyer modéré hors site ;
- la réhabilitation et la résidentialisation de la résidence Blanqui et du foyer Blanqui.

En ce qui concerne les Grésilles, les évolutions portent sur le projet de l'immeuble « Boutaric ». Le programme de réhabilitation et résidentialisation de l'immeuble ont été modifiés pour tenir compte des contraintes techniques et réglementaires de l'immeuble. La pépinière d'entreprises initialement prévue à l'intérieur du bâtiment sera réalisée sur l'esplanade Boutaric.

Enfin, pour le quartier de la Fontaine d'Ouche, il s'agit de réaliser une étude de stratégie urbaine permettant de proposer un schéma directeur à l'horizon 2025 contribuant à redonner une attractivité au quartier en poursuivant et amplifiant la dynamique engagée par les projets déjà réalisés, notamment sur le quai des Carrières Blanches et sur le Centre-Commercial de la Fontaine d'Ouche et ses abords.

L'avenant précise également les dates limite de demande d'acompte financier, 15 octobre 2015, et de demande de solde, 15 octobre 2018. A titre dérogatoire, pour les opérations portant sur le quartier Via Romana, ces dates sont portées respectivement au 15 avril 2016 et 15 avril 2019.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces évolutions, la Ville portera sa participation de 18 884 617 € prévus à l'avenant n°4 à 18 907 617 € (+ 23 000 €).

Afin de poursuivre la mobilisation des concours de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'ANRU, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Municipal est invité à approuver le projet d'avenant de sortie à la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise ainsi que son annexe financière joints au rapport

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission Espace public, vie urbaine, tranquillité publique et écologie urbaine , je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet d'avenant n°5 à la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise ainsi que son annexe financière, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

2 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

3 - arrêter la participation prévisionnelle de la Ville de Dijon à 18 907 617 € ;

4 - solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenue de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'ANRU, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement des projets de rénovation urbaine proposés.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ